

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

**Objet: Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT DE SAINT CERNIN
2025 - DE_057_2025**

Séance du mardi 16 décembre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation:09 décembre 2025

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de STEPHANIE GAILLARD,et du secrétaire de séance BRUNO FILIOL

Présents : 11

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVENT, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

Absents: ANDRE DUJOLS, SYLVIE LACOMBE, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Oeérations exercice	26 829,15	26 829,15	0,00	26 829,15	26 829,15	53 658,30

Date de transmission de l'acte: 22/12/2025

Date de reception de l'AR: 22/12/2025

015-211501754-DE_057_2025-DE

A G E D I

Total	26 829,15	26 829,15	0,00	26 829,15	26 829,15	53 658,30
Résultat de clôture				26 829,15		26 829,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	0,00	26 829,15	0,00	26 829,15
Résultat définitif				26 829,15		26 829,15

DUJOLS ANDRE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par GAILLARD STEPHANIE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à GAILLARD STEPHANIE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 22/12/2025
et publication ou notification du 22/12/2025

La Présidence,
S. Gaillard



La Présidence,
S. Gaillard



Le secrétaire de séance,
B. FILIOL

A handwritten signature that reads "Filiol" is written below a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 22/12/2025
Date de réception de l'AR: 22/12/2025

015-211501754-DE_057_2025-DE
A G E D I